

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1896)
Heft: 5

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la période du stage ; on le développerait en y introduisant des notions sur la physiologie et l'hygiène des exercices du corps.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

3° Propositions individuelles.

M. *Louis Favre* a questionné plusieurs collègues sur l'opportunité d'apporter un changement au mode de paiement des régents primaires. Des réponses très différentes qu'il a reçues, il semble ressortir que ce mode est indifférent en lui-même. Ce qui paraît de plus en plus urgent, c'est l'amélioration des traitements. Il faudrait charger une commission de s'occuper de cette question et de celle du paiement des stagiaires.

M. *le Président* rappelle que lorsque la Société Pédagogique a étudié la question du recrutement du corps enseignant, en 1894, elle s'est prononcée catégoriquement pour la rétribution des stagiaires ; il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

Quant à l'augmentation des traitements, c'est un sujet délicat, qui demande beaucoup de tact et de modération. La Société est certainement bien placée pour s'en occuper, mais elle ne devra le faire que si les intéressés se présentent unis dans leurs revendications. Il ne faut pas que l'initiative qu'on nous demande de prendre devienne une pomme de discorde, un agent de désunion dont l'effet serait de paralyser toutes les réformes.

Sur la proposition de M. *Louis Favre*, la composition de la commission est laissée au Comité.

Séance levée à 5 h. $\frac{1}{2}$.

L. GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 4 février 1897, à 2 h. $\frac{1}{4}$ précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1° Communications du Comité.
- 2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.
- 3° Rapport de la Commission de gestion.
- 4° Election du Comité.
- 5° Nomination de la Commission de gestion pour 1897.
- 6° Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. $\frac{1}{2}$*